

MAIRIE DE CHAMPIS
Conseil Municipal du 02 Mai 2023
Procès-verbal

~~

Séance ordinaire

~~

Nombre de conseillers en exercice	14
Nombre de présents	11
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants	13

L'an deux mille vingt-trois, le 02 mai, à 19 heures 00,
le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 24 avril 2023, s'est réuni au lieu ordinaire
sous la présidence de Monsieur Denis DUPIN, Maire en exercice.

Présents : Mesdames LE MOULT, MAYER et SOBOZYNSKI
 Messieurs DUPIN, GAILLARD, BASSET, ABANOZIAN, LADREYT, FRAISSE
 DAMIENS et DROGUET

Excusés : Monsieur ARGHITTU
 Mesdames DREVET et MIGNOT

Madame DREVET a donné procuration à Monsieur LADREYT
Madame MIGNOT a donné procuration à Madame SOBOZYNSKI

1 : DESIGNATION DE SECRETAIRE DE SEANCE

Madame MAYER Maryane est désignée secrétaire de séance.

2 : APPROBATION PV DE LA DERNIERE SEANCE

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

3 : Délibération N° 20/2023 dispositif d'aide financière pour la destruction des nids de frelons asiatiques

Monsieur le Maire rappelle que le frelon asiatique est un prédateur pour les abeilles, avec des incidences tant sur la filière apicole et sur la sécurité des personnes, que sur la biodiversité. Son mode d'agression est particulièrement violent et peut être mortel, créant un véritable problème de santé publique.

Sur le domaine public, les nids sont systématiquement détruits. Pour des raisons évidentes de coût, les nids situés sur le domaine privé ne sont pas toujours détruits. Or, lutter collectivement contre le frelon asiatique est indispensable pour enrayer son expansion rapide.

La Communauté de Communes par délibération n° 167-2020 du 5 novembre 2020 a mis en place un dispositif d'aide pour la destruction sur l'ensemble de son territoire pour que cette lutte ne se limite pas au domaine public, en prenant à sa charge une participation de 50% du montant de la prestation (avec un plafond de 75 €) de la destruction des nids situés sur les terrains privés à l'initiative de leur propriétaire.

Monsieur le Maire de Champis propose que la commune de Champis mette en place le même dispositif :

Proposition d'un dispositif d'aide financière :

Afin de participer à la lutte collective, dont le frein principal est le coût de la destruction, il est proposé la mise en place d'un dispositif d'aide financière au bénéfice des particuliers.

Intitulé du programme : aide financière pour la destruction de nids de frelon asiatique

Montant de l'aide financière : participation de 50% du montant de la prestation avec un plafond de 75 € supporté par le bénéficiaire pour la destruction de nid de frelon asiatique

Bénéficiaires : particulier propriétaire foncier ou ayant droit de la commune

Modalités de versement de l'aide financière :

- Facture de l'année en cours attestant la destruction d'un nid de frelon asiatique, établie par un professionnel
- Titre de propriété ou justificatif du statut d'avant droit
- Relevé d'identité bancaire

La collectivité procédera au versement de l'aide financière, sur présentation de dossiers complets

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la mise en place du dispositif d'aide financière pour la destruction des nids de frelons asiatiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de prendre en charge 50% du montant de la prestation de destruction des nids de frelons asiatiques chez les particuliers sur la commune de Champis avec un plafond de 75 € par an par particulier

POUR :13 (dont 2 pouvoirs) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4 : Délibération N° 21/2023 convention d'entretien des Routes Départementales

La présente délibération a pour objet d'approuver les termes de la convention à conclure entre la commune de Champis et le Département de l'Ardèche dans le cadre de l'exécution de l'entretien des ouvrages départementaux en agglomération et hors agglomération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'approuver cette convention en annexe
- autorise le Maire à signer cette convention

POUR :13 (dont 2 pouvoirs) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5 : Délibération N° 22/2023 demande de subvention au titre du fonds vert pour la rénovation de l'ancien Temple

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le dispositif de financement de la transition environnementale « fonds vert » mis en place par le gouvernement

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de rechercher des financements et subventions

Monsieur le Maire expose :

Force est de constater que sur le plateau de Crussol et les cinq communes qui le composent, il n'existe pas un lieu spécifiquement dédié au théâtre, à la chanson et divers genres de musique. Une vraie salle de spectacle où les artistes auraient la possibilité et l'envie de se produire et les spectateurs de les rencontrer : un endroit chaleureux, différent des quelques salles communales mal adaptées et surtout sans âme. Un lieu ouvert à toutes les générations, à toutes les couches sociales avec un vrai projet d'accessibilité à la culture pour tous. La commune de Champis est clairement engagée dans la transition écologique et il s'agit bien là de réaliser une rénovation exemplaire qui s'inscrira durablement dans le PCAET de la communauté de communes Rhône Crussol (CCRC) . De plus, l'aménagement d'un pôle

culturel et multi services sur notre territoire s'inscrit parfaitement dans le projet de vie de notre commune et le projet de territoire de la CCRC. L'octroi d'une aide dans le cadre du fonds vert permettrait sans nul doute de s'inscrire dans le scénario le plus économe

Dans le cadre de ces investissements, la collectivité souhaite mobiliser le « Fonds vert »

Ce fonds destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires, doit aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie.

Le coût total du projet est estimé à 404 400 € HT

Afin de permettre à la commune de porter un tel investissement, il a été proposé de déposer un dossier auprès du Fonds vert.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à POUR 12 / CONTRE 0 / ABSTENTION 1 décide :

- Décide d'approuver la demande de subvention au dispositif de financement Fonds Vert pour le projet de rénovation de l'ancien Temple
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération

POUR :12 (dont 2 pouvoirs) CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

6 : Informations

➤ Intervention de Léo FLENET chargé de mission PCAET à la CCRC :

Remerciement à Léo FLENET chargé de mission PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) à la CCRC qui est venu présenter ses missions.

➤ Point travaux Temple :

Les travaux de rénovation de la toiture sont désormais achevés, le coût total des travaux est de 71 885 € HT (déconstruction, maçonnerie, charpente, couverture, zinguerie, mission de contrôle, honoraires architecte, étude thermique).

Les subventions notifiées :

- DETR : 96 430 €
- Région : 132 500 €

En attente des notifications :	Atout Ruralité Département :	38 210 €
	Fonds vert :	56 380 €

Coût total des travaux : 404 400 € HT

Recettes : 323 520 € subventions + 80 880 € fonds propres

➤ **Organisation des cérémonies du 8 Mai :**

Commémoration de la victoire du 8 mai 1945



***Denis DUPIN, Maire de Champis,
les adjoints et l'équipe municipale
ont l'honneur de vous convier aux cérémonies***

Ce sera l'occasion d'inaugurer la plaque commémorative en l'honneur des habitants de Champis qui entre 1942 et 1944 ont gardé secret la présence d'une vingtaine de Juifs persécutés par les Nazis et la Gestapo qui se cachaient dans la Ferme de Pierre Blanche.

- 9 heures Pierre Blanche et Juventin
- 10 heures à la Bâtie
- 11 heures Alboussière



M et Mme BREUER habitent à New York. Leurs parents, juifs, ont été cachés en 1942 sous une fausse identité, avec un groupe de jeunes juifs, à la ferme de Pierre Blanche. Ils ont ainsi échappé à la déportation. En reconnaissance et en mémoire de leurs parents, jamais dénoncés, ils ont fait un don à la commune de Champis pour financer l'achat de 2 plaques commémoratives. En hommage, ces 2 plaques seront inaugurées lors de la cérémonie du 8 mai, l'une à Pierre Blanche à 9 heures et l'autre à la Mairie à 10 heures.

➤ **Réunion de constitution de l'ASL le Souledomati : le samedi 17 juin :**

Lors de la création du lotissement le Souledomati, les statuts d'une association syndicale libre ont été créés, proposés à chaque acquéreur. Tout acquéreur est de plein droit membre

de cette ASL, le bureau n'a jamais été constitué. Une réunion de constitution de l'ASL est prévue le samedi 17 juin salle Toinou à 10 h, organisée et menée par Maître AUGER. Tous les propriétaires seront prochainement convoqués.

➤ **Organisation points de compostage la Bâtie et Garnier :réunion publique :**

Ce point est reporté lors d'un prochain conseil, en attente de son organisation avec Marion Bonnaud, habitante de Champis et maître composteur.

➤ **Projets immobiliers de la commune :**

Un point est fait sur les différentes ventes dans le périmètre « du droit de préemption urbain ».

➤ **Bâtiments communaux :**

- ❖ les travaux de rénovation du logement communal de la Bâtie de Crussol se poursuivent.
- ❖ la Croix de Garnier a été déplacée et installée à l'angle du Théâtre de verdure



➤ **Compte rendu de la réunion Syndicat Eau Potable Ayguo : 6 avril 2023**

Rapporteur : Fabrice BASSET

Ce comité syndical était en grande partie dédié au vote des budgets..

Pour rappel : des chèques « eau » existent à destination des personnes en difficulté de paiement de leurs factures d'eau, sous conditions. Plus de renseignements : Mairie de Champis.



➤ **Organisation des jeudis autour du Four du 29 juin au 31 août :**

Cette année, les « Jeudis autour du four » débuteront le 29 juin à partir de 18 heures pour se terminer le 31 août.

Les élus de Champis assureront l'installation et l'accueil des exposants :

✓ Jeudi 29 juin :	Marie-Béatrice MIGNOT	Xavier DROGUET
✓ Jeudi 6 juillet :	Marie-Béatrice MIGNOT	Guy GAILLARD
✓ Jeudi 13 juillet :	Lucie DREVET	Lionel FRAISSE
✓ Jeudi 20 juillet :	Nathalie LE MOULT	Maryane MAYER
✓ Jeudi 27 juillet :	Denis DUPIN	Nathalie LE MOULT
✓ Jeudi 03 août :	Guy GAILLARD	Bernard ABANOZIAN
✓ Jeudi 10 août :	Alain LADREYT	Angélique SOBOZYNSKI
✓ Jeudi 17 août :	Fabrice BASSET	Maryane MAYER
✓ Jeudi 24 août :	Clément DAMIENS	Denis DUPIN
✓ Jeudi 31 août :	Xavier DROGUET	Clément DAMIENS

Les producteurs présents cette année :

- ✓ Sucré Salé : bocaux
- ✓ La Ferme de Boiron : fromage de brebis
- ✓ Corinne Debeaux : jus de fruits, fruits et quelques légumes
- ✓ Les Douces Aromatiques : tisanes, aromates, ...
- ✓ Brasserie de la Grange du Seigneur : bière, jus de fruits
- ✓ Les glaces CUTO
- ✓ Du Pain sur la Place : pains, viennoiseries et pizzas
- ✓ Fleur de Farine : gâteaux
- ✓ Miel
- ✓ Légumes de Myriam

Afin d'étayer l'offre, un appel aux producteurs, principalement alimentaires, est lancé. Si vous êtes producteurs locaux et que vous souhaitez participer pour venir un ou plusieurs jeudis, merci de vous inscrire en mairie de Champis.

➤ **Projet de plantation de haies pour la Trame Verte, partenariat avec la Chambre d'Agriculture :**

Rapporteur : Nathalie LE MOULT

Une opération de plantation de haies pourrait être lancée afin de préserver les spécificités paysagères et restaurer la biodiversité du territoire notamment dans l'objectif de restauration et de continuité des corridors écologiques, lutter contre l'érosion des sols et permettre le stockage des eaux de ruissellement. Cette opération s'inscrit dans le contexte de la Trame Verte et Bleue en cours de réalisation. Cette opération sera réalisée en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, prochainement un courrier sera adressé aux propriétaires concernés. A noter que c'est aussi une opération qui s'inscrit dans le programme d'élaboration du PLUiH conduit par la CCRC.

➤ **Bois du Cros de Réaux :**



L'ancien réservoir d'eau situé Cros de Réaux pourrait être enlevé et une zone humide créée. 2 techniciens du syndicat SMBVD (syndicat mixte du Bassin versant du Doux) sont en train d'étudier la faisabilité de ce projet.

➤ **Voirie : travaux divers / budget 2023 :**

Rapporteurs : Alain Ladreyt et Angélique Sobozynski

Des devis sont en cours de réalisation (rue des Sources, chemin de Deyras, chemin du Morges) pour la réfection de certaines voies communales suivant l'enveloppe budgétaire allouée.

La première passe de sécurité de fauchage sera réalisée début juin.

André Bosc pose les derniers panneaux sur les pierres.



➤ **Fête de la rando : point ravitaillement**

3 parcours avec point de ravitaillement

La commune de Champis accueille un point de ravitaillement sur Champis la Bâtie au four tenu par les élus :

9 h à 11 h : Nathalie LE MOULT et Alain LADREYT

11 h à 13 h 30 : Denis DUPIN et Bernard ABANOZIAN

13 H 30 à 15 h 30 : Angélique SOBOZYNSKI et Philippe

➤ **Ambroisie :**

Rapporteur : Nathalie LE MOULT

Une conférence « Ambroisie : ou en est on ? » a eu lieu le 27 avril à Saint Péray organisée par le Groupement des Allergologues en partenariat avec la CCRC. Les démarches et les outils pédagogiques ont été présentés aux élus afin de se mobiliser contre la propagation. A noter que la CCRC va organiser une rencontre entre les référents « Ambroisie » des communes et les organismes chargés de nous accompagner dans la lutte contre l'ambroisie.

➤ **Ecole :**

Rapporteur : Xavier Droguet

Annie ANDRE, cantinière, a fait valoir ses droits à la retraite, elle a été remplacée par Muriel MONTANER sur ses fonctions d'agent de cantine. Un nouveau protocole de fonctionnement va être établi prochainement par la mairie d'Alboussière.

➤ **Signalétique : Pierre**

La pose de la signalétique de la commune de Champis est bientôt terminée. Une soirée « remerciements » et présentation du travail effectué aura lieu en mairie de Champis le vendredi 9 juin à 18 heures, salle du conseil.



Fête de la RANDC

Dimanche **14 mai 2023**

Alboussière

Départs au **Camping de la Duzonne**



de 7h30 à 15h avec accueil café

3 parcours avec ravitaillements
8, 14 et 21 kms



Assiette Ardéchoise à l'arrivée (Produits du terroir)

Adultes : 10 euros
6 à 12 ans : 5 euros
- de 6 ans : gratuit
t'fos :asso.sportsetpleinenature07@gmail.com



Prochaine séance du conseil municipal :

Le lundi 05 juin 2023 à 19 h salle du conseil à Champis

La séance est levée à 22h30

La Secrétaire de Séance
Maryane MAYER

Le Maire
Denis DUPIN

Liste des délibérations :

Point N°	N° de la délibération	Libellé de la délibération	
1		Désignation d'un secrétaire de séance	
2		Approbation PV de la dernière séance	Unanimité
3	20-2023	Dispositif d'aide financière pour la destruction des nids de frelons asiatiques	Unanimité
4	21-2023	Convention d'entretien des Routes Départementales	Unanimité
5	22-2023	Demande de subvention au titre du fonds vert pour la rénovation de l'ancien Temple	Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 1